Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Fanneau La Horie (*Victor*) - Tome IV

Fanneau La Horie (*Victor*), général. — Le 1er juillet 1793 il était sous-lieutenant à l'armée du Rhin-et-Moselle, remplissant les fonctions d'adjoint à l'état-major général. En 1800, d'après une note de Chétard, *Les armées franç. jugées par les habitants de l'Autriche* (p. 180), on le dit commandant à Strasbourg et très dur. Son amitié pour Moreau et la fermeté avec laquelle il exigea du général Leclerc l'obéissance le firent mettre à la retraite à l'âge de 37 ans, avec solde de 2.500 fr. en 1802. Compris sans raison dans la conspiration de Moreau et condamné à mort, il se cacha pendant sept ans. Le 4 septembre 1804, Napoléon écrivait à Fouché : « Le général La Horie ne doit pas rester en France. S'il peut être arrêté, c'est un homme bon à s'en assurer en le retenant plusieurs années dans un château-fort. » Et comme La Horie, fort imprudent, demandait une audience à l'empereur pour s'expliquer, celui-ci annotait ainsi la pétition : « Renvoyé au ministère de la police. Ce citoyen ne doit pas rester en France. » Puis, le 17 août 1805, du camp de Boulogne, l'empereur écrivait encore à Fouché qui avait trouvé un intermédiaire pour s'aboucher avec La Horie : « Que M. Réat fasse causer Lahorie, Lenormand, Rapatel, non pour bâtir sur cela une conspiration, mais pour s'assurer s'il y a quelque autre chose que du bavardage. Le frère de Lahorie, qui est à Paris, n'est pas sans doute celui qui est mon conservateur à Liège. Il me semble qu'il devait vous être facile de vous défaire des Frémin, Rapatel, Lahorie et qu'ils ne trouvassent pas l'impunité qu'ils trouvent. »

La grande imprudence que fit La Horie au mois de juin 1810 fut d'écrire une lettre de huit pages pour exposer à l'Empereur la netteté de sa conduite, qu'il n'avait pas participé à la conspiration de Pichegru, etc. Son ami le trahit, au mois de janvier 1811 il était arrêté, « chez une dame nommée Hugot. »

Il y a deux rédactions de la défense de La Horie devant le tribunal qui l'envoya à la mort (28 octobre 1812). Je prends les parties essentielles de l'une et de l'autre. Il n'avait pas vu Malet depuis 1793. On l'a proscrit pendant neuf ans sans jugement, puis banni avec séquestre de ses biens ; encore ne lui accorde-t-on plus le bénéfice de cet exil quand il le réclame. « A la rigueur de cette mesure, dit-il, on doit concevoir qu'une position résultant de toutes ces circonstances a pu me faire entrer, plus facilement qu'un autre, dans des idées dont les pièces qui étaient sous mes yeux offraient l'apparence de la réalité. » — Le concierge de la prison était venu lui dire qu'il était libre ; Malet l'attendait dans la rue, et lui annonçait en deux mots la mort de l'empereur et le sénatus-consulte. La troupe était calme, la ville aussi. « Je me rappelais, dit-il avec quelque maladresse, le Dix-huit brumaire où j'avais vu les choses dans le même état. » Malet lui remet un paquet publiquement et lui donne ordre d'aller à la préfecture et au ministère de la police. Il y arrive et son premier mot à son traître ami est celui-ci : « Ne crains rien, Savary, tu es dans des mains généreuses. Félicite-toi de tomber dans mes mains ! »

Vraiment le pauvre homme pouvait conclure : « Qu'on me juge dans une situation semblable, et qu'on ajoute à cela la générosité que j'ai montrée dans l'exécution de la mission qu'on me reproche. »

Quelques-uns des condamnés demandèrent l'assistance d'un prêtre, qui leur fut refusée. Il serait intéressant, m'écrit M. Geoffroy de Grandmaison, « d'établir le point obscur encore de savoir à quel degré Lahorie fut royaliste. » Pour ma part, je ne le vois aucunement.

Charles-Julien F.-La H., administrateur du département chargé de la police, était député au Conseil des Cinq-

Cents, 1799.

L. Le Barbier, *Le général de la Horie,* 1904.